



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2006/L.2
23 mai 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-quatrième session

Bonn, 18-26 mai 2006

Point 7 b) de l'ordre du jour

Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Questions concernant les pays les moins avancés

Programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a accueilli avec satisfaction l'exposé oral du Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés et le rapport de la neuvième réunion du Groupe d'experts tenue à Dhaka (Bangladesh) du 6 au 8 avril 2006 qui figurait dans le document FCCC/SBI/2006/9.
2. Le SBI s'est félicité de la soumission au secrétariat des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) du Bangladesh, du Bhoutan, du Malawi, de la Mauritanie et de Samoa.
3. Le SBI a exprimé sa satisfaction au Groupe d'experts pour la qualité de ses travaux et s'est félicité du programme de travail qu'il avait élaboré comme suite à la décision 4/CP.11.
4. Le SBI a demandé au Groupe d'experts de le tenir informé de son action menée pour exécuter le programme de travail au cours de l'exercice biennal 2006-2007, conformément à son mandat, en fournissant dans ses rapports ultérieurs des informations sur les résultats attendus.
5. Le SBI a également demandé au Groupe d'experts de veiller, dans l'exécution de son programme de travail, à la complémentarité de ses activités avec celles des acteurs compétents dans le même domaine, notamment le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents de réalisation.
6. Le SBI a exprimé sa gratitude aux Gouvernements belge, canadien et néo-zélandais pour le concours financier qu'ils apportaient à l'appui des travaux du Groupe d'experts ainsi qu'au Gouvernement bangladais pour avoir accueilli la neuvième réunion du Groupe d'experts.
7. Le SBI a en outre remercié les experts des pays les moins avancés parties de leur appui au processus d'élaboration des PANA.
8. Le SBI a encouragé les Parties en mesure de le faire à continuer à appuyer les travaux du Groupe d'experts et à fournir des ressources à l'appui de son programme de travail.
